

2007-03-09, 12:25

## COMMUNIQUÉ DE MARCHÉ

---

**Jugement prononcé aujourd'hui par le Tribunal de commerce de Bruxelles dans le litige portant sur le transfert des plus-values sur or qui oppose la Banque nationale de Belgique et l'État belge à un groupe d'actionnaires minoritaires de la Banque.**

Le Tribunal de commerce de Bruxelles a aujourd'hui rendu son jugement dans le litige portant sur le transfert des plus-values sur or qui oppose la Banque nationale de Belgique et l'État belge à un groupe d'actionnaires minoritaires.

**Le Tribunal a jugé la requête des actionnaires non fondée et l'a rejetée.**

Il a ainsi confirmé que les actionnaires de la Banque nationale n'ont aucun droit sur les plus-values que celle-ci réalise sur ses ventes d'or.

Un communiqué de presse plus circonstancié suivra.